

Délibération n°
2024.001

Séance du 30/01/2024
N° ordre : 01



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Excusés : 1
- Votants : 8

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	8	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 01/02/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 01/02/2024

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le trente janvier deux mil vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 janvier 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Lydie FERNANDES, Éric ESCLAFER, Marie-Odile MORIN, André CHASTAN.

EXCUSES : Nadine FEUILLADE.

SECRETARE : Élisabeth DEJEAN

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'administration,

- après avoir pris connaissance de l'orientation budgétaire 2024,
- après avoir entendu les précisions et explications fournies par le Président,
- après en avoir délibéré,

VOTE le rapport présenté au titre du débat public sur les orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour 2024.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 30 janvier 2024,

Le Président,



Alain LAPACHERIE